




J'ai mauvaise e-réputation

Jacqueline.Dousson@epfl.ch, Domaine IT, responsable de la communication au DIT

Are you aware of your e-reputation?

Savez-vous quelle est votre e-réputation ?

Pour les plus anciens d'entre nous, cela fait bientôt 20 ans que nous traînons nos baskets sur la Toile, et nous n'avons plus aucune idée des endroits virtuels autrefois fréquentés ou des empreintes qu'on y a laissées. Toutes ces traces font pourtant partie de notre identité numérique. Nous les assumons pour la plupart même si elles sont souvent exploitées à notre insu (et là il ne s'agit plus de virtuel mais de monnaie bien réelle). Mais il y a aussi les traces nous concernant laissées par d'autres... et là nous ne les assumons pas du tout. La CNIL  a sorti récemment un rapport indiquant qu'il ne faut pas prendre à la légère cette problématique, voici quelques pistes et outils passés en revue.

Pourquoi faire attention à son e-réputation ?

Parce que c'est devenu un réflexe, vite un petit Google pour savoir quels sont les hobbies de ce candidat au CV si satisfaisant, ou qui est ce gringalet qui sort avec ma fille, et la liste est sans fin. Le Web donne des réponses à tous les curieux de la Terre et il est donc important pour tout un chacun de tenter de maîtriser son image numérique.

Peut-on maîtriser son e-réputation ?

Tout internaute sensé devrait savoir qu'il ne faut pas écrire des textes, publier des photos, etc. dont il pourrait regretter ensuite qu'ils tombent dans la sphère publique. Mais il faut aussi compter sur la facilité de croiser les données entre elles, etc. Ceci doit être enseigné aux jeunes adeptes des réseaux sociaux, mais qui sont parfois plus conscients des enjeux de protection de la vie privée que leurs parents, voir l'affaire récente de l' élu américain A. Weiner. En 2009 déjà, des journalistes du bimestriel *Le Tigre*, s'étaient amusés à faire le portrait d'un inconnu, Marc L. (www.le-tigre.net/Marc-L.html), uniquement à partir de données librement accessibles sur le Net (Flickr, YouTube, Facebook, journaux régionaux, etc.): et on y apprend tout ou presque de cet homme bien réel, ses voyages, ses ami-e-s, sa profession, ses états d'âme. N'oublions pas que tout ce qui est sur Internet risque de devenir public: on peut croire que l'accès est limité à quelques personnes de confiance, mais quand celles-ci sont plusieurs centaines... comment être sûr que le document ne sera pas copié, stocké, rendu accessible à d'autres ?

Une visualisation des traces qu'on laisse en surfant

Tout le monde connaît à présent les cookies, ces petits cailloux qu'on laisse derrière nous quand on passe sur les sites Web. Ce ne sont pas les seules traces; voici un petit exercice qui fait com-

prendre très facilement pourquoi vous avez en permanence une publicité pour des hôtels à Bilbao, même quand vous allez sur un site qui n'a rien à voir avec les voyages: il suffit d'entrer vos traces dans le moteur de recherche du site de la CNIL (www.cnil.fr/vos-libertes/vos-traces/) et vous êtes guidé dans un petit parcours où chaque étape vous en apprend un peu plus sur votre surfing.

Quelques pistes pour se prémunir

Il vaut mieux être proactif et réserver un compte à votre nom sur les différents réseaux sociaux (si c'est trop tard pour Facebook, le faire sur Google +), pour éviter qu'un petit malin le fasse à votre place. Évidemment c'est plus facile si votre prénom est porté par peu de personnes.

Google, celui par qui toutes les informations deviennent accessibles se fait une bonne conscience en offrant quelques outils: **ma présence sur le Web**, onglet de votre compte Google (dans Google Dashboard), vous rappelle toutes les autorisations que vous avez données pour accéder par exemple à votre agenda, il est bon de vérifier de temps en temps qu'il n'y traîne pas un site dont vous avez complètement oublié l'existence. Vous pouvez aussi créer des alertes qui vous préviennent chaque fois que votre nom ou votre adresse e-mail deviennent publics.

Que faire en cas de calomnie numérique ?

Enfin si vraiment votre nom est associé à des pages qui nuisent gravement à votre réputation, vous pouvez faire la démarche auprès du *webmaster* du site à l'origine de la publication de ces informations en demandant leur suppression et en précisant les raisons de cette demande (atteinte à la vie privée, à la réputation, etc.). Tout dépend ensuite de la bonne volonté et de l'éthique du site en question... selon le pays où est hébergé le site cela peut être très difficile d'agir, même de façon juridique. Si vous obtenez gain de cause, les pages sont encore accessibles dans le cache des moteurs de recherche: Google offre aux *webmasters* une procédure de désindexation volontaire.

Comme on le devine, il n'est pas facile de se refaire une réputation sur le Web; pour ne pas tomber dans la paranoïa, précisons que sont surtout visées des personnalités publiques, politiques ou du monde des médias et bien sûr les entreprises. Plusieurs sociétés se sont créées récemment qui vous fabriquent une identité toute propre, moyennant finances bien sûr. ■

GLOSSAIRE

CNIL (*Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés*): existe en France depuis plus de 30 ans pour: veiller à ce que l'informatique soit au service du citoyen et qu'elle ne porte atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques. Comme le type de problèmes qu'elle traite n'a pas de frontière, n'hésitons pas à reprendre ses analyses.